

“La fresque humaine Fraîch’Fantasy”

Le concours national à destination des collectivités territoriales est organisé depuis deux ans à l’initiative d’Interfel, en partenariat avec l’**Association des Maires de France**.

Qui succèdera aux grands gagnants de l’édition 2017 : Morlaix, Narbonne et Villeteureix ?

Cette année, le concours s’inscrit dans un vaste programme **cofinancé par l’Union européenne**, « European Fraîch’Fantasy » avec la Chambre d’Agriculture de Hongrie (NAK) afin d’encourager la consommation de fruits et légumes frais auprès des enfants. Ce programme ludique et pédagogique adopte les codes des enfants, à travers un univers fantastique : la Fraîch’Fantasy et ses personnages emblématiques : Frutti et Veggi.

Pour retrouver toute l’histoire de la Fraîch’Fantasy et le programme d’information européen, connectez-vous sur : www.frutti-veggi.fr



L’édition 2018 du concours national est organisée dans le cadre de « La Fête des fruits et légumes frais »

La Fête des fruits et légumes frais est un événement d’envergure européenne organisé par Interfel **du 15 au 24 juin 2018**, avec pour objectif de sensibiliser le grand public et notamment les enfants et leurs familles aux bienfaits d’une alimentation équilibrée riche en fruits et légumes frais.

L’édition 2018 du concours national : réaliser une véritable fresque humaine Fraîch’Fantasy grandeur nature

Pour l’édition 2018, Interfel invite les collectivités à présenter leurs « jeunes champions » 6 à 10 ans pour tenter de relever **le concours national**.

Il s’agira de reproduire une « fresque Fraîch’Fantasy » grandeur humaine : « Le Banquet la Fête »

Deux prix seront décernés aux lauréats. Une manifestation festive et pédagogique sera organisée auprès des collectivités gagnantes en présence des mascottes Frutti et/ou Veggi.



de

de

Comment préparer la fresque humaine ?

Pour préserver le Royaume de la Fraîch’Fantasy des griffes d’Angry et de ses sbires, les personnages et les enfants doivent faire appel aux pouvoirs magiques des fruits et légumes frais pour sauver la Fleur d’Or. A l’issue de ce sauvetage, les héros victorieux se rassemblent autour d’un banquet riche en fruits et légumes frais.

« **Le banquet de la Fête** » : les participants reproduisent le banquet des héros victorieux après avoir sauvé la Fleur d’Or, ils sont en train de présenter et déguster des fruits et légumes frais, des plats ou boissons préparés maison à base de fruits et légumes, ils sont autour d’une ou plusieurs tables dans une représentation festive et musicale où des artistes animent le banquet.

Théâtralisation :

- présence de plats ou boissons cuisinés : tartes, soupes (froide), smoothie, sandwichs, fruits/légumes en bâtonnets, gâteaux/cake aux fruits, salades composées ;
- les protagonistes : Frutti, Veggi, enfants, cuisiniers, Hellia, Ava, Barbedor, autre personnages imaginaires, artistes musiciens, acrobates, peintres ;
- fanions, guirlandes, lampions ou tout autre élément de décoration festive et colorée.
- les fruits et légumes frais autorisés sont : fraise, cerise, abricot, pêche, nectarine, rhubarbe, fruits rouges, courgette, poivron, tomate, concombre, carottes fanes, radis, petits pois, salade, fenouil, mangue, ananas, melon, pastèque.

Qui peut participer ? Toute collectivité a le droit de participer sur simple inscription en ligne via un formulaire disponible [ici](#)

Il suffit pour cela de cocher la case « **concours national collectivités** ». Toute participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat.

Cette inscription est liée à la participation à « La Fête des fruits et légumes frais ». Tout partenaire de l'événement s'engage à organiser des manifestations et/ou ateliers impliquant les enfants de 6 à 10 ans en faveur de la sensibilisation aux fruits et légumes frais.

Modalités de participation :

- Etape 1 : La collectivité s'inscrit via le formulaire en ligne au plus tard **le 13 mai 2018** pour recevoir un kit de décoration aux couleurs de la Fraîch'Fantasy.
- Etape 2 : La collectivité sélectionne une date entre **le 15 et le 24 juin 2018** où elle réunira les participants pour la réalisation d'une seule photo de son équipe candidate réalisant une « **fresque Fraîch'Fantasy** » : « **Le banquet de la Fête** »
- Etape 3 : La collectivité envoie la photo et la fiche de participation par email à collectivites@interfel.com avant **le 13 juillet 2018 à minuit**.

Le règlement du concours est disponible librement [ici](#)

Le concours national constitue **une expérience ludique, collective et interactive** pour les enfants en vue d'un accueil favorable des messages et une appropriation des connaissances liées aux fruits et légumes frais. C'est l'occasion de stimuler la logique et l'entraide entre les plus jeunes dans la résolution du défi qui leur est proposé :

- **Activités manuelles** : en vue de la préparation de la fresque humaine, les classes sont invitées à conduire des ateliers pour préparer des déguisements et des accessoires autour des fruits et légumes frais,
- **Transfert de connaissances** : à travers l'enseignement en classe de la botanique, la production agricole ainsi que l'équilibre alimentaire, les enfants tissent un lien rationnel entre leur environnement, leur santé et leur alimentation,
- **Emulation collective engageante** : l'ensemble des activités liées aux fruits et légumes démultiplie leur efficacité lorsqu'elles sont proposées sous la forme d'un concours, stimulant l'esprit de compétition et le courage des enfants.

L'objectif final est **de mobiliser la sphère sociale et familiale au terme de la préparation de la fresque**, à l'occasion de la Fête des fruits et légumes frais. Les parents, le personnel éducatif et de restauration et les partenaires locaux de la collectivité sont encouragés à être présents pour une implication générale et vertueuse en faveur d'une alimentation plus riche en fruits et légumes frais.



CAMPAGNE FINANCÉE
AVEC L'AIDE DE
L'UNION EUROPÉENNE

